

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57-364-1927 Permissions.

n° 57-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de trente jours, pour en jouir à Diré-Daoua, est accordée à M. Torchet, pour compter du 6 mars 1927. Pendant la durée de l'absence de M. Torchet, M. Azénor, administrateur-adjoint des colonies, remplira les fonctions dévolues à M l'administrateur, chef des districts.